



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026 – 17h45

Le 20 mars 2026 à 17h45, les membres du conseil municipal, élus le 15 mars 2026 se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire sortant.

15 Membres élus présents : M BONNIER Michel – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves – Mme MALLE Stéphanie- M GIRAUD Jean Baptiste- Mme ROUSSET Sandrine- M BONNARD Yves- Mme LISIEWSKI Delphine- M LHOMME Laurent- Mme SAGNE Chantal- M THOLLET Roland- Mme GODARD Nathalie- M RIVOIRE Frédéric Marie – Mme PIOT Maryline- M GRAS Youri

Quorum : 8

3 auditeurs dont la presse

Ordre du jour :

- *Installation du Conseil Municipal*
- *Election du Maire*
- *Détermination du nombre d'adjoints*
- *Election des adjoints*
- *Lecture de la charte de l'élu local*

Monsieur Michel BONNIER, maire sortant accueille les conseillers municipaux élus au 15/03/2026 et les remercie de leur présence pour cette première réunion du conseil municipal.

M Jean Baptiste GIRAUD, en sa qualité de doyen d'âge prend la présidence de l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, procède à l'appel nominal des membres du conseil et dénombre quinze membres présents et constate que la condition de quorum est remplie.

Mme Florence THIZY a été désignée secrétaire.

M GIRAUD Jean-Baptiste, président de l'assemblée a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Les assesseurs désignés sont Mme Stéphanie MALLE et M Frédéric Marie RIVOIRE

1) Élection du maire

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages exprimés	14 (1 vote blanc)
Majorité absolue	08

Candidat	Nombre de voix obtenues
BONNIER Michel	14

M Michel BONNIER est proclamé Maire au 1^{er} tour de scrutin et est immédiatement installé.

Il remercie les conseillers municipaux pour la confiance accordée. Il fait part de son enthousiasme à travailler avec cette nouvelle équipe, qui a de nouveaux défis à relever au cours de ce mandat de six ans. Il sait qu'il pourra compter sur la responsabilité de chaque conseiller pour l'engagement au sein de cette équipe.

2) Détermination du nombre d'adjoints à élire

Sous la présidence de M Michel BONNIER, élu, maire, le conseil municipal est invité à fixer le nombre d'adjoints au maire.

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal. L'effectif légal du conseil municipal de la commune étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de quatre.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints.

Il propose au conseil municipal de fixer à trois le nombre d'adjoints à élire, et invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix « pour »), décide de fixer à trois, le nombre d'adjoints au maire pour la commune d'Aveize.

3) Élection des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste aux fonctions d'adjoints est déposée par M Jean-Yves BLANCHARD à Monsieur le Maire : Liste BLANCHARD Jean- Yves : BLANCHARD Jean-Yves- THIZY Florence – BONNARD YVES

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	08

Candidat placé en tête de liste	Nombre de voix obtenues
Liste BLANCHARD Jean-Yves	15

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M BLANCHARD Jean-Yves. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste : BLANCHARD Jean -Yves - THIZY Florence et BONNARD Yves.

4) Lecture et remise de la charte de l'élu local

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local, un exemplaire de cette charte ainsi que les conditions d'exercice des conseillers municipaux ont été remis à chaque conseiller municipal.

5) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 mars 2026

Monsieur le Maire explique que le procès-verbal d'une séance du conseil municipal est arrêté lors de la séance suivante. Aussi lors de cette première séance, il explique que les nouveaux conseillers élus doivent valider le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du mandat 2020/2026 qui a eu lieu le 02 mars 2026. Un exemplaire est remis à chaque conseiller. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce procès-verbal.

Informations diverses :

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux un mémento des sigles, la liste des commissions communales, la liste des commissions de la Communauté de communes des monts du Lyonnais, la liste des différentes désignations aux syndicats.

Il explique le rôle des commissions communales. Il explique que chaque conseiller peut commencer à réfléchir dans quelle(s) commission (s) il souhaite s'investir. Il n'y a aucune obligation du nombre de commissions auxquelles le conseiller peut participer, le principal est de s'investir dans un domaine qui l'intéresse. Les commissions peuvent aussi évoluer au fil du mandat.

Monsieur le Maire informe aussi que lors d'une séance une présentation synthétique du budget sera faite afin que chaque conseiller puisse s'imprégner des finances de la commune. Il informe que le conseil municipal du précédent mandat lors de sa séance du 02 mars 2026 a voté une augmentation des taux communaux de 3% . Sur la feuille d'imposition d'un contribuable, il y a le taux communal et le taux syndicat. En 2026, le taux des syndicats a fortement diminué par rapport à 2025. Aussi pour compenser cette baisse du taux des syndicats sachant que l'impact pour le contribuable sera très faible, une augmentation des taux communaux a été votée.

A la question posée par M Youri Gras concernant les projets en cours, Monsieur le Maire informe qu'un marché public a été lancé pour recruter un maître d'œuvre pour la construction d'un restaurant bar. Il explique qu'un plan guide a été réalisé pour avoir une ligne directrice sur l'évolution du village et cela peut aider pour les futurs projets que le conseil municipal souhaitera programmer au cours de ce mandat. Et bien sûr d'autres projets pourront émerger au cours du mandat.

Monsieur le maire explique que le conseil municipal, lors des prochaines séances, constituera les commissions communales, votera les délégués aux différentes structures intercommunales et aux commissions de la communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), décidera de la délégation du conseil municipal au maire, fixera les indemnités des élus, élaborera le règlement intérieur, et prendra connaissance de l'exercice du droit à la formation.

Le conseil municipal a fixé les réunions suivantes : vendredi 3 avril, jeudi 20 mai, jeudi 11 juin et jeudi 9 juillet. Horaire des réunions : 20h30.

Séance levée à 19h15

Le Maire,
Michel BONNIER

Affiché et Publié le

8/04/2026



le secrétaire de séance,
Florence THIZY